

Améliorer les services de garde d'enfants pour les résidents



L'amélioration des services de garde d'enfants pour le secteur et les familles

Les améliorations apportées à la stratégie décennale de services de garde d'enfants, *Caring For Our Future*, permettront d'accroître la qualité du régime de services de garde d'enfants dans la province et de veiller à ce que ces services soient suffisants et abordables. Les améliorations annoncées aujourd'hui comprennent des modifications apportées au programme de subventions d'exploitation (*Operating Grant Program*), aux subventions d'équipement et au supplément pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (*Early Learning and Child Care Supplement*) à l'intention des éducateurs de la petite enfance des services de garde en milieu familial réglementés.

« Lorsque nous avons lancé la stratégie décennale de services de garde d'enfants, nous avons clairement mis l'accent sur l'objectif à long terme d'améliorer la qualité de l'environnement d'apprentissage des enfants, d'accroître le nombre de places de garde réglementées et de rendre les services de garde plus abordables pour les familles. Il est essentiel de disposer d'un plan solide en matière de services de garde pour assurer la croissance démographique. Aujourd'hui, nous annonçons des améliorations qui abordent chacun des trois piliers de la stratégie et qui seront bénéfiques pour les propriétaires, les exploitants, les éducateurs de la petite enfance, les parents et, surtout, les enfants à leur charge. »

– *L'honorable Susan Sullivan, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance*

Les améliorations apportées sont fondées sur les observations du secteur et sur l'examen continu de la stratégie de services de garde d'enfants dans le but de répondre aux besoins changeants des familles, des exploitants et des éducateurs de la petite enfance. Ces changements appuient les plans d'action pour les collectivités et les familles compris dans la Stratégie de croissance démographique et entrent en vigueur immédiatement.

Pour les garderies, les améliorations suivantes sont apportées :

- Le programme de subventions d'exploitation permet désormais de bonifier d'un maximum de 15 pour cent les subventions actuelles pour les garderies qui peuvent en démontrer le besoin.
- Les garderies existantes qui n'ont pas de cuisine pour préparer des repas et des collations peuvent désormais présenter une demande dans le cadre du programme de subventions d'exploitation et obtenir une subvention moindre.
- Les subventions d'équipement sont maintenues et bonifiées de 30 pour cent pour toutes les garderies de la province.

« En tant que propriétaire d'une garderie, je crois que tout le monde y trouvera son compte, surtout les enfants. Le fait d'augmenter les subventions d'équipement permet aux garderies d'acquérir plus d'équipement et de matériel d'apprentissage. En outre, la subvention d'exploitation est excellente pour les parents, car elle ne vise pas seulement les familles à faible revenu, elle est accessible à tous, ce qui rendra les services de garde bien plus abordables pour toutes les familles. Par expérience personnelle, et comme je viens d'ouvrir une garderie, je peux dire que la subvention d'exploitation est ce qui nous a permis de réussir nos premiers mois d'activité. Globalement, je pense que ces mesures amélioreront le secteur des services de garde et permettront peut-être aux familles de s'agrandir. »

– Jennifer Lee, propriétaire, Kiddie City Inc.

En ce qui concerne les services de garde en milieu familial réglementés, les améliorations suivantes sont apportées :

- Les bourses d'équipement sont maintenues et bonifiées de 30 pour cent pour tous les services de garde en milieu familial.
- Le supplément pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants passe à 6 660 \$ pour les éducateurs de la petite enfance qualifiés des garderies en milieu familial qui possèdent un certificat de niveau 1 ou supérieur. Il se chiffre actuellement à 2 330 \$ par année pour un certificat de niveau 1 et à 4 660 \$ par année pour un certificat de niveau II ou supérieur.
- Le programme de supplément pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants fera l'objet d'un examen en 2015-2016.

« Les améliorations apportées au supplément pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et à la subvention d'équipement témoignent de l'engagement du gouvernement à l'égard des services de garde en milieu familial réglementés ainsi que du recrutement et de la rétention des fournisseurs de services de garde en milieu familial. Ces mesures favoriseront le maintien de places de qualité dans les services de garde en milieu familial réglementés.

– Valerie Collins, coordonnatrice, Family and Child Care Connections

De plus, le gouvernement provincial s'engage à élaborer une campagne pour mieux faire connaître le secteur des services de garde réglementés à Terre-Neuve-et-Labrador.

La stratégie décennale de services de garde nommée *Caring For Our Future* et lancée en 2012-2013 met l'accent sur des services de garde de qualité, suffisants et abordables. Le Budget 2015 prévoit une somme de 45,7 millions de dollars pour poursuivre la mise en œuvre de la stratégie, ce qui représente une augmentation de 3,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et la troisième augmentation annuelle consécutive du financement à ce chapitre. La stratégie est disponible en ligne en anglaise seulement à l'adresse suivante :

www.ed.gov.nl.ca/edu/publications/childcare/caring_for_our_future.pdf 

EN BREF

- Des améliorations sont apportées à la stratégie décennale de services de garde d'enfants, *Caring For Our Future*, qui bonifie le programme de subventions d'exploitation, les subventions d'équipement et le supplément pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'intention des éducateurs de la petite enfance dans les services de garde en milieu familial.
- Le gouvernement provincial s'engage aussi à élaborer une campagne pour mieux faire connaître le secteur des services de garde réglementés.
- À l'heure actuelle, 64 garderies ont présenté une demande dans le cadre du programme de subventions d'exploitation, ce qui représente environ 1 500 places de garde ou 33 pour cent des garderies de la province.
- Le gouvernement provincial a accru le nombre de places de garde réglementées de 72 pour cent depuis 2003, pour un total d'environ 8 000 aujourd'hui comparativement à 4 609.
- Pour trouver des services de garde réglementés dans votre région ou votre collectivité, visitez la page suivante : www.childcare.gov.nl.ca 
- Pour obtenir plus de renseignements sur les plans d'action pour les collectivités et les familles prévus dans la Stratégie de croissance démographique, visitez la page suivante : <http://www.gov.nl.ca/populationgrowth/french/>

– 30 –

Renseignements aux médias :

Blair Medd
Directeur des Communications
Ministère de l'Éducation et du
Développement de la petite enfance
709-729-0048, 631-8465
blairmedd@gov.nl.ca

Valerie Collins
Coordonnatrice
Family and Child Care Connections
709-754-7090, poste 2
vcollins@nfld.net

Jennifer Lee
Propriétaire, Kiddie City Inc.
709-691-0718